

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers
municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

DB2021-28 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le receveur présente au conseil les comptes de gestion 2020 du budget commune.
Considérant la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget
commune, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du receveur
pour l'exercice 2020 du budget commune.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER

